

**A L'ATTENTION DES FAMILLES  
ET DES AGENTS DU GRAND REIMS  
CONSIGNES SUITE A L'ALLEGEMENT DU PROTOCOLE SANITAIRE  
A COMPTER DU 4 OCTOBRE 2021**

Compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire sur le département de la Marne, le **niveau 1** du protocole sanitaire sera appliqué dans les écoles et accueils périscolaires du Grand Reims.

Le niveau 1 ou niveau vert du protocole sanitaire en vigueur prévoit un **allègement de certaines mesures à savoir :**

- la levée du port du masque pour les élèves des écoles élémentaires ; il reste obligatoire pour les personnels (agents du Grand Reims et personnels Education Nationale) dans les espaces clos ;
- la levée de la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux). Les regroupements et les croisements importants sont toutefois limités. Dans la mesure du possible, les horaires des écoles ne seront pas modifiés.
- la levée des restrictions concernant les activités physiques et sportives qui sont autorisées en intérieur et en extérieur.
- la désinfection des surfaces fréquemment touchées réalisée une fois par jour seulement ; celle des tables du réfectoire après chaque service.

A ce jour, les mesures suivantes sont maintenues :

- la fermeture de la classe pendant 7 jours dès le 1er cas positif de Covid. **A noter : les enfants seront acceptés à la restauration scolaire et sur les autres temps périscolaires, dès la fin d'éviction de l'école, soit un retour à l'issue des 7 jours,**
- la stabilité des groupes pendant la cantine (mêmes groupes d'élèves déjeunant à la même table), ce afin de ne pas désorganiser la mise en place actuelle des services de cantine,
- l'application des gestes barrière dont le lavage des mains, ainsi que les mesures renforcées d'aération des locaux.

Je vous remercie, toutes et tous, de votre compréhension et de votre collaboration.

Très cordialement,

Le 4 octobre 2021,

La Vice-Présidente en charge  
des affaires scolaires et de la petite enfance



Katia BEAUJARD